



Confédération
des vins
IGP de France



Paris, le 14 novembre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Association Générale de la Production Viticole (AGPV)

FNSEA

Jeunes Agriculteurs

Campagne d'arrachage définitif : objectif atteint pour la viticulture Les organisations viticoles nationales appellent néanmoins à une mise en œuvre rapide d'un dispositif d'arrachage temporaire

Les Organisations Nationales Viticoles réunies au sein de l'AGPV, la FNSEA et les JA, saluent une fois de plus la mise en œuvre d'un dispositif national d'arrachage définitif de vignes permettant de réduire structurellement le potentiel de production viticole français. L'arrachage définitif répond à des enjeux économiques indéniables, en soustrayant des volumes de manière permanente du marché, mais aussi sociaux, en permettant à des producteurs de quitter la profession avec dignité.

Les premiers chiffres communiqués par FranceAgriMer ne laissent aucun doute sur la pertinence de la mesure et sur le réel besoin d'accompagnement de la filière viticole : **près de 27 461 ha pour 5 418 bénéficiaires** et une enveloppe de **109,8 millions d'euros**. Ils confirment également les estimations issues de l'enquête de FranceAgriMer.

Arrachage temporaire : un nouvel outil à intégrer dans les textes européens pour ré-adapter plus rapidement le potentiel de production viticole

Toutefois, au vu des nombreux défis que connaît la filière (déconsommation de certains segments, aléas climatiques, mesures de rétorsion sur les marchés internationaux...), il est indispensable pour les exploitations de disposer d'un outil plus souple de réadaptation du potentiel de production. C'est pour cette raison que l'ensemble des organisations de la production viticole réitèrent leur demande de mettre en place, et au plus vite, un dispositif d'arrachage temporaire au niveau national. Plus flexible que le définitif, l'arrachage temporaire permet de soulager un temps les exploitations et de leur donner l'opportunité de réorienter leur production vers des segments plus porteurs économiquement.

A ce titre, nos organisations appellent à l'intégration de cette disposition dans les recommandations du Groupe à Haut-Niveau viticole* pour pouvoir disposer d'outils réglementaires adaptés, dans un délai rapide, car les dispositions actuelles de l'OCM ne sont ni adaptées, ni en phase avec la situation d'urgence que connaît la filière viticole.

**Groupe à Haut-Niveau viticole : créé par la Commission Européenne et dont les conclusions seront rendues en décembre.*

Contacts presse

CNAOC - Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de à Appellations d'Origine Contrôlées :
Charlotte BAROTIN – 06 74 61 78 75 - c.barotin@cnaoc.org

VCF - La Coopération Agricole – Vignerons Coopérateurs : Sarah PORCHER - 06 18 64 40 03 -
SPorcher@lacoopagri.coop



Confédération
des vins
IGP de France



LA COOPÉRATION AGRICOLE
VIGNERONS COOPÉRATEURS



CNAOC
VIGNERONS D'APPELLATION D'ORIGINE



vigneron
indépendants
de France



Demain se construit aujourd'hui

Vignerons Indépendants de France : Audrey MONSEGU - 01 53 66 32 97 - a.monsegu@vigneron-independant.com

VinIGP - Confédération des Vins IGP : Christelle JACQUEMOT - 01 40 20 93 80 - vinigp@vinigp.fr

FNSEA : Renan Morgat – 06 21 16 80 84 - renan.morgat@reseaufnsea.fr

JA – Jeunes Agriculteurs : Antoine Giacomazzo - 07 78 11 69 86 - antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr